



# MAIRIE DE RETY

-oO§Oo-

Département  
du PAS-DE-CALAIS

-----  
Arrondissement  
de BOULOGNE-SUR-MER

-----  
Canton  
de DESVRES

RETY, le 11 Janvier 2022

Objet : Grève du 13 Janvier 2022  
Service minimum d'accueil

N. Réf : PB/VM N° 2022-003

Madame, Monsieur,

La grève nationale de ce **Jeudi 13 Janvier 2022** affectera totalement le personnel de l'éducation nationale de notre établissement scolaire ainsi qu'une partie du personnel communal.

***UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL SERA DONC ASSURE PAR LA COMMUNE.***

C'est le service jeunesse qui assurera la prise en charge des enfants présents la journée et ce, aux horaires scolaires habituels soit de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Le service de garderie (service payant) sera maintenu aux horaires habituels.  
Les TAP seront annulés.**

**Le service de restauration scolaire ne sera pas assuré. Il appartient aux parents dont l'enfant viendra à l'école de lui prévoir un repas froid (Pique-nique).**

Conscient des désagréments occasionnés, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Patrick BERNARD